DM n°21-2022

Envoyé en préfecture le 24/06/2022

Recu en préfecture le 24/06/2022

Affiché le 24/06/2022

ID: 026-212602510-20220623-21_2022-DE

COMMUNE DE PORTES-EN-VALDAINE (Drôme) EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 juin 2022

Nombre des membres :

- afférents au Conseil Municipal :

11

- en exercice :

10

- qui ont pris part à la séance :

09

- votants

10 (dont 1 pouvoir)

Date de convocation :

14/06/2022

Date d'affichage :

14/06/2022

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de son Maire, Monsieur Jean-Bernard CHARPENEL, dans le lieu habituel de ses séances au nombre prescrit par la loi, le vingt-trois juin deux mil vingt et un à 18 h 40

Présents:

Mmes ARSAC Pascale - PERRIN Marie-Josèphe - RENARD Brigitte

Mrs ALINS Franck - BRACHET Florian - CHARPENEL Aurélien - COEUILLET

Christophe - DI BENEDETTO Vincent

Absent excusé :

Mr VERNERET Jacques – pouvoir donné à Mr COEUILLET Christophe

Secrétaire de séance :

Madame Brigitte RENARD

OBJET: REVISION DU LOYER DU LOGEMENT COMMUNAL SITUE AU 78 ROUTE DE LA TOUCHE AU 1^{ER} NOVEMBRE 2022

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la délibération du 14 octobre 2021 fixant le loyer du logement communal de type T2 du bâtiment de la mairie-école (coté maternelle) situé au 78 Route de la Touche au 1er novembre 2021 à 413,50 €.

Selon les indices de références de l'INSEE de 2021 à 2022, le nouveau montant du loyer de ce logement communal, à compter du 1er novembre 2021, serait de 423.75 €.

Le Conseil Municipal, en accord avec son Maire, après délibération et à l'unanimité des votants décide :

DE FIXER le montant du loyer mensuel à compter du 1er novembre 2022 à 423,75 € auquel s'ajouteront les charges locatives.

La présente délibération annule et remplace celle du 14 octobre 2021.

Et ont les membres présents signés au registre AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

> Le Maire, Jean-Bernard CHARPENEL